

Oui on peut interdire le retour des djihadistes, pourquoi les politiques n'appliquent-ils pas le texte ?

écrit par Maxime | 2 décembre 2016



Merci à Laurent P pour son [article instructif](#) quant à l'application de la loi relative à l'intelligence avec l'ennemi. Cependant, je pense comme Alain le para qu'il faut réinstaurer la peine de mort pour ne plus être obligé de construire des prisons, à une époque où la délinquance et le terrorisme sévissent, au point que de nombreuses peines sont considérées comme dérisoires par les citoyens (on le voit sur les réseaux sociaux notamment).

Marine est favorable à la peine de mort aussi.

A cette approche utilitariste, il faut ajouter l'approche symboliste : ils ont tué les nôtres, ils les ont massacrés, nous avons les moyens de tuer les leurs, et de les ridiculiser eux aussi pour que cette peine en soit vraiment une, en décidant de modalités humiliantes à leurs yeux (poison administré par une femme, incinération et non enterrement etc.), et nous le ferons après un procès établissant sans

aucun doute leur culpabilité et conformément à des règles votées démocratiquement.

Nous leur demeurons supérieurs sur le plan éthique en cela et réaffirmerons nos valeurs ainsi et la domination de notre système sur le leur, tant que le rapport de force n'est pas inversé. La peur doit changer de camp et ce n'est pas la prison qui peut actuellement le faire. Nul n'ignore en effet que la prison n'est plus ce qu'elle était, à cause des droits-de-l'hommistes. Les djihadistes peuvent, par exemple, faire du sport en prison, alors que la plupart de nos concitoyens manquent de temps, de place ou d'argent pour en faire (les abonnements en salle étant d'un coût prohibitif notamment, tandis que les joggeurs n'osent plus courir, pour certains, par peur de se faire agresser voire tuer).

Le programme de Fillon reprend l'argument de Marine Le Pen quant à l'application du texte sur l'intelligence avec l'ennemi, elle qui fut la première à évoquer l'application de ce texte, en tant qu'avocate pénaliste de profession :

« Interdire le retour sur le territoire national des Français partis combattre à l'étranger dans les rangs terroristes, condamner les personnes coupables d'intelligence avec l'ennemi et expulser les étrangers appartenant à la mouvance terroriste ».

<https://www.fillon2017.fr/participez/15-mesures/>

Cependant, la promesse d'appliquer le texte paraît soit démagogique, soit révélatrice du fait que le pouvoir judiciaire n'est pas réellement indépendant de l'exécutif en France : en effet, comment peut-il, en tant que candidat à la présidence de la République, promettre que désormais, les personnes en intelligence avec l'ennemi seront judiciairement condamnées ?

L'infraction existe déjà et la séparation des pouvoirs ne lui permet de promettre que ce qu'il pourra faire dans le cadre de ses fonctions, qui ne seront pas judiciaires.

Doit-on en conclure qu'il y a un aveu de relations troubles entre exécutif et judiciaire ?

N'est-ce pas le révélateur d'un besoin des citoyens français d'élire leurs juges, de reprendre la main sur les questions judiciaires (les décisions étant censées rendues « au nom du peuple français ») ?

Il faudra que Marine évite, en présentant son programme, de tomber dans les mêmes écueils. Elle devra être précise à ce sujet : les procureurs reçoivent-ils des instructions pour ne pas demander l'application du texte ? Sont-ce les juges qui font un blocage à ce sujet ? le cas échéant, peut-on concevoir de les sanctionner, de les remplacer ?